



En direct de la mairie *de Tramayes du 21/03/2025*

Bulletin d'information n°271

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion de ce conseil municipal a essentiellement porté sur les aspects financiers afin de doter la municipalité de budgets permettant d'assurer la gestion communale.

Comptes administratifs 2024

Le conseil municipal a été invité à examiner les comptes administratifs 2024 afin de les comparer aux prévisions budgétaires votés il y a un an. Ce bilan comptable est résumé dans le tableau suivant :

Budget Principal

	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	1 587 298,78	854 861,22		
Recettes de fonctionnement	1 587 298,78	1 648 221,31	793 360,09	
Dépenses d'investissement	3 302 806,72	1 571 753,95		
Recettes d'investissement	3 302 806,72	378 665,51	-1 193 088,44	- 399 728,35

Budget Chaufferie HT

	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	180 496,81	127 605,76		
Recettes de fonctionnement	180 496,81	182 665,03	55 059,27	
Dépenses d'investissement	107 397,50	135 759,49		
Recettes d'investissement	107 397,50	75 029,82	-60 729,67	-5 670,40

Budget PV HT

	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	40 192,33	4 067,49		
Recettes de fonctionnement	40 192,33	30 419,03	25 811,54	
Dépenses d'investissement	107 993,97	7 427,52		
Recettes d'investissement	107 993,97	56 643,60	49 216,08	75 027,62

Budget Total

	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	1 808 523,01	987 074,47		
Recettes de fonctionnement	1 808 523,01	1 861 305,37	874 230,90	
Dépenses d'investissement	4 022 206,62	1 714 940,96		
Recettes d'investissement	4 022 206,62	510 338,93	-1 204 602,03	-330 371,13

Comme on peut le constater, le compte administratif du budget principal est en section d'investissement fortement déficitaire. C'est essentiellement lié au fait que l'emprunt d'équilibre d'un montant de 655 000 € n'a pas été contracté. Il se reporte sur l'emprunt d'équilibre de l'année 2025.

Après échanges, le conseil municipal a approuvé ces comptes administratifs.

Budgets 2025

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée à 1 114 203 € et pour celle d'investissement l'équilibre est à 5 487 953,20 €. En dépense, l'opération « Institut de Tramayes » représente 2 250 041,57 €, puis vient l'opération de rénovation de la ferme TERRIER pour 653 268,28 €, le début des études pour la

rénovation extension de la salle omnisport pour 201 000 €, le lotissement du Tacot pour 155 000 € et les études sur le projet « Les Fibres » pour 80 000 €. Un projet d'éclairage du terrain multisport et de vidéo surveillance du bourg est estimé à 85 000 €. L'aménagement de deux réserves d'incendie pour sécuriser les hameaux du Perret et de Chavannes est budgétisé pour un montant de 65 000 €. Enfin, l'association de Sauvegarde du Patrimoine prévoit plusieurs travaux pour un montant de l'ordre de 80 000 €. Ces travaux étant réalisés sur le patrimoine de la commune, c'est la municipalité qui les paie mais ensuite, grâce à ses propres finances, l'association reverse à la commune le montant hors TVA. Ainsi, grâce au bénévolat des nombreux adhérents de l'association, notre patrimoine local est rénové et mis en valeur. Un immense merci à tous ces bénévoles qui, avec enthousiasme, participent aux vide-maisons et animent le village lors des week-ends de déballage à la ferme ROUX, près de l'église, attirant de nombreux chineurs !

Dans les recettes d'investissement, on trouve des transferts budgétaires, des subventions. L'équilibre est obtenu par un emprunt de 1 720 000 € principalement affecté aux travaux de l'Institut de Tramayes. Une fois cette opération terminée, lorsque l'Institut prendra pleinement possession des lieux, il reversera annuellement sous forme de loyer à la municipalité le montant des annuités d'emprunts réalisés pour cette opération.

Pour le budget chaufferie, l'équilibre global est obtenu avec la vente de chaleur aux abonnés. La section de fonctionnement est de 180 283,23 € avec un virement à la section d'investissement de 40 076,93 €. L'investissement est équilibré à 591 920,67 €. En dépense on trouve pour une prévision à 440 000 € la réalisation d'une installation de capteurs solaires thermiques qui pourrait alimenter l'EHPAD en période estivale. Cette opération ne semble pas très évidente à mettre en œuvre. Il est à noter que dans ce budget l'annuité de remboursement d'emprunt qui était de 62 994,39 € en 2024 est passée à 21 879,71 € en 2025 à la suite de l'extinction du premier emprunt contracté pour la construction de la chaufferie et du réseau de chaleur. Cette diminution de dépenses va être mise à profit dans les années à venir afin de provisionner un montant permettant de contribuer au remplacement de la chaudière, ce qui devrait être à l'ordre du jour dans une dizaine d'années.

Enfin, pour le budget photovoltaïque, la section de fonctionnement est de 31 407,92 € et la section d'investissement est équilibrée à 68 333,08 €. Cette année, ce budget excédentaire va reverser 25 000 € au budget principal.

Comme l'an dernier, la municipalité a décidé de ne pas augmenter le taux de fiscalité communal.

Concours d'architectes pour les travaux de la salle omnisport

Au regard du code des marchés publics, pour les travaux de rénovation extension de la salle omnisport, il est nécessaire de faire un concours de sélection de la maîtrise d'œuvre incluant architectes et bureaux d'études (thermique, structure ...). Sur recommandation de l'Agence Technique Départementale qui nous accompagne, un jury est en phase de constitution. Outre des élus et des usagers, il y aura un architecte représentant les monuments de France, un architecte du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE 71) et un architecte de l'association TERRAGILIS par ailleurs mandatée pour nous aider à respecter au mieux les critères de bâtiments durables.

Tarifs 2025 du réseau de chaleur

Suivant la règle d'évolution associée à l'indice national des loyers, les nouveaux tarifs du réseau de chaleur applicables à compter du 1^{er} avril est de 40,17 € HT/MWh pour la partie consommation et de 80,33 € HT/KW pour la partie abonnement.

Subventions aux associations

Le conseil municipal a examiné l'ensemble des demandes de subventions adressées en mairie. Après cet examen, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

CLUB JEUNESSE ET FORME	1 500 €
COMITE DES FETES	1 000 €
AMITIES LOISIRS	8 000 €

Cette année, l'association Amitiés Loisirs, qui accompagne régulièrement les résidents de l'EHPAD en leur proposant diverses animations, a soumis un projet d'acquisition de trois triporteurs à assistance électrique pour offrir des promenades aux personnes à mobilité réduite. Après des tests réalisés l'an dernier, les sourires des bénéficiaires arpentant les rues de Tramayes ont confirmé l'intérêt de cette initiative. Avec un équipement autonome, il serait possible d'envisager des sorties beaucoup plus régulièrement lors de manifestations comme par exemple le marché du 15 août. Conscient de la dimension sociale du projet, le conseil municipal a décidé d'apporter une subvention permettant l'achat d'un triporteur.

Les associations tramayonnes qui n'auraient pas encore déposé leur demande sont invitées à le faire avant fin mai.

Infos diverses :

***Brûlage des déchets :**

Pour rappel le brûlage de déchets est interdit à l'air libre, sauf exceptions spécifiques et sous conditions très strictes. Une telle pratique constitue une infraction à la réglementation, et peut entraîner des sanctions administratives et pénales, pouvant aller de l'amende à la responsabilité civile en cas de dommages environnementaux.

***Incivilités de propriétaires de chiens :**

On constate encore de nombreuses incivilités de propriétaires de chiens, qui laissent crotter leurs animaux sur les trottoirs. Chaque propriétaire de chien doit gérer son animal ainsi que les déjections !

Il en va de même avec le stade de foot. Un arrêté a été pris par la mairie pour interdire l'accès aux chiens sur le stade.

***Application panneau pocket de la mairie de Tramayes pour informer et alerter les habitants.**

Pour accéder à ces informations, il vous suffit de télécharger l'application en recherchant panneau pocket, appstore ou playstore, sur votre mobile, ou sur votre ordinateur.

Ouvrez panneau-pocket et désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le cœur à côté du nom.

Pas besoin de créer un compte, 100% anonyme, et vous recevrez ainsi les événements (ayant lieu sur la commune), l'actualité et les alertes publiées régulièrement par la mairie.

Inscriptions à l'école maternelle :

Afin d'inscrire à l'école les enfants nés en 2022, les familles doivent déposer en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat les documents suivants :

- copie du livret de famille,
- copie du carnet de vaccination de l'enfant,
- justificatif de domicile,
- coordonnées téléphoniques et mail des 2 parents.

A réception de ces documents nous inscrivons votre enfant et vous recevez un certificat d'inscription.

En cas d'impossibilité, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie.

***Journal de Saône et Loire en mairie :**

La mairie est abonnée au JSL. La semaine suivante les journaux sont déposés à la bibliothèque, et ensuite une bénévoles découpe et archive les articles de la commune de Tramayes.

Les journaux sont consultables dans ces deux lieux.

INFOS PRATIQUES

Assistante sociale : prendre RDV par téléphone au 03 85 59 03 18

France Services mercredi après midi et vendredi matin (tel 06 77 30 29 81 pour RDV)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 5 avril, soirée initiation jeux casino adultes de Club Jeunesse et Forme,

Samedi 12 avril, chasse aux œufs du sou des écoles

Samedi 19 avril, sortie au Casino de Santenay, ouverte à adhérents ou non, avec Club Jeunesse et Forme

Vendredi 25 avril, tournoi de foot

Samedi 26 avril, théâtre avec l'association Lacim

Samedi 26 et dimanche 27 avril, déballage de l'association du patrimoine

Message de la classe CP CE1 CE2 :

Les élèves de la classe des CP-CE1-CE2 ont participé à l'Inventaire de la Biodiversité Communale organisé par la LPO. Ainsi, l'année dernière, ils ont comptabilisé les nids d'hirondelles de fenêtre situés dans le bourg du village et ont pu en recenser 78.

Moins d'un an après, les enfants ont été choqués et attristés de constater qu'il ne reste qu'à peine une dizaine de nids.

Ils ne comprennent pas qui est à l'origine de ces destructions massives et quelles en sont les raisons. Surtout que l'année dernière, ils avaient déposé, dans les boîtes aux lettres des habitants qui avaient des nids sous leurs toits, des documents décrivant les hirondelles et rappelant que ce sont des espèces protégées et qu'il est illégal de détruire leurs nids. Ce document décrivait une solution pour éviter les salissures dues aux déjections, comme par exemple, installer une planche sous le nid. Les enfants ont le sentiment de ne pas avoir été entendu et compris
